
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
conférant le mandat d'inspecteur en charge de la
coordination du service de l'inspection de promotion
sociale et à distance**

A.Gt 02-03-2016

M.B. 16-03-2016

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mars 2016 et en vertu du décret du 8 mars 2007 relatif au Service général de l'Inspection, au Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux Cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et aux statuts des membres du personnel du Service général de l'Inspection et des conseillers pédagogiques, le mandat d'inspecteur en charge de la coordination du Service de l'inspection de promotion sociale et à distance est conféré à M. Jacques SOBLET pour une période de 5 ans renouvelable.

